

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

EMPLACEMENT CAMPING

1. La location de votre emplacement ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du bon de réservation accompagné d'un chèque bancaire ou postal, ou chèque vacances (ANCV uniquement) d'un montant de **80 euros** libellé à l'ordre du camping « Le Polé ».

2. Le jour de votre arrivée l'emplacement sera disponible à partir de 14 h.

3. Le jour du départ prévu l'emplacement devra être libre à 12 heures.

4. Arrivée jusque 18h en basse saison ou 19h00 en haute saison (sauf accord de la réception après contact téléphonique ou mail, se renseigner avant d'effectuer votre réservation)

5. Pas d'arrivée après 22h00

6. **Le solde de votre séjour** ainsi qu'un chèque de **caution de 20 €** (pour le **badge de la barrière d'entrée**) **vous seront demandé à votre arrivée.**

7. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates prévues, il sera facturé par journée réservée et non utilisée le tarif en vigueur.

8. En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas remboursées.

9. Le Camping Le Polé vous propose de souscrire une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location.

Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

10. Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

<https://medicys-consommation.fr/>
ou par voie postale : MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS".

La présence d'animaux familiers se fera avec l'accord du camping. Ils devront être obligatoirement tenus en laisse. Un certificat de vaccination antirabique à jour (carnet de santé) vous sera demandé à votre arrivée.

Pour la sécurité de tous, l'accès à la piscine est strictement réservé aux campeurs. Les visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil. Tout campeur ou locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur sous peine d'exclusion immédiate.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes et famille se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou disponible.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement de s'y conformer

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : Dans le cas où le résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire pourra mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.